

Avis de cotisation école J-A-Bélanger Service de garde

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2026-2027.

Mois	Nbr de jours	10,00\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
31 août au 25 septembre	18	180,00\$	1 versement de 90,00\$: Dépôt le 11 septembre 2 versements de 90,00\$: Dépôt le 25 septembre Payable avant le 25 septembre
28 septembre au 23 octobre	18	180,00\$	1 versement de 90,00\$: Dépôt le 9 octobre 2 versements de 90,00\$: Dépôt le 23 octobre Payable avant le 23 octobre
26 octobre au 27 novembre	23	230,00\$	1 versement 115,00 \$: Dépôt le 6 novembre 2 versements de 115,00\$: Dépôt le 20 novembre Payable avant le 20 novembre
30 novembre au 18 décembre	16	160,00\$	1 versement 80,00\$ 2 versements de 80,00\$: Dépôt le 18 décembre Payable avant le 18 décembre
7 janvier au 29 janvier	16	160,00\$	1 versement de 80,00\$: Dépôt le 15 janvier 2 versements de 80,00\$: Dépôt le 29 janvier Payable avant le 23 janvier
1e février au 26 février	19	190,00\$	1 versement de 95,00\$: Dépôt le 5 février 2 versements de 95,00\$: Dépôt le 19 février Payable avant le 19 février
8 mars au 26 mars	14	140,00\$	1 versement de 70,00\$: Dépôt le 12 mars 2 versements de 70,00\$: Dépôt le 26 mars Payable avant le 26 mars
29 mars au 23 avril	17	170,00\$	1 versement de 85,00\$: Dépôt le 9 avril 2 versements de 85,00\$: Dépôt le 23 avril Payable avant le 23 avril
26 avril au 21 mai	18	180,00\$	1 versement de 90,00\$: Dépôt le 8 mai 2 versements de 90,00\$: Dépôt le 21 mai Payable avant le 21 mai
24 mai au 23 juin	21	210,00\$	1 versement de 105,00\$: Dépôt le 4 juin 2 versements de 105,00\$: Dépôt le 18 juin Payable avant le 18 juin

Le montant total pour l'année 2026-2027 est de : 1800,00\$

VOIR VERSO ➡

Nouveau-Nouveau :

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Notez qu'en avril, juin et mai il y aura peut-être des journées de tempêtes donc le montant sera révisé à la baisse.
- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a des fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajustés à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques post datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payez en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration



Patricia Lallemand,
Technicienne du service de garde
Sdg-059@cssdhr.gouv.qc.ca
450-359-6411 poste 5999